



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC

11 Laurier Street / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau
Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

There is a security requirement associated with this
requirement.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Procurement Strategies Division / Division des
stratégies d'acquisition
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, 11C1
Phase III, Tower C
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet TEMPORARY HELP SERVICES	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-060502/I	Date 2016-07-05
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-060502	Amendment No. - N° modif. 010
File No. - N° de dossier 004zn.EN578-060502	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$ZSN-004-26794	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2014-01-13 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-10-31	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Newman, Mark	Buyer Id - Id de l'acheteur 004zn
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4461 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-2229
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: AS SHOWN ON EACH CONTRACT	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

**LA PRÉSENTE MODIFICATION #010 RELATIVEMENT À LA DEMANDE
D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)**

MODIFICATION

SUPPRIMER:

**TABLE DES MATIÈRES
PARTIE 5 – ATTESTATIONS**

INSÉRER:

**TABLE DES MATIÈRES
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

SUPPRIMER:

**TABLE DES MATIÈRES
Liste des annexes :**

Annexe G - modèle de rapport d'utilisation trimestriel des SAT

INSÉRER:

**TABLE DES MATIÈRES
Liste des annexes :**

Annexe G - Rapport d'utilisation trimestriel

SUPPRIMER:

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les annexes comprennent :

l'annexe G - modèle de rapport d'utilisation trimestriel des SAT

INSÉRER:

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les annexes comprennent :

l'annexe G - Rapport d'utilisation trimestriel

SUPPRIMER:

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

4. Contenu canadien

Clause A3050T (2010-01-11) du Guide CCUA : Définition de contenu canadien

INSÉRER:

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

4. Contenu canadien

Clause A3050T (2014-11-27) du Guide CCUA : Définition de contenu canadien

SUPPRIMER:

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

2008 (2013-06-01) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement

- biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail, à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web de RHDC - Travail.

7.2 Calendrier des cycles de qualification de la DAMA

Le Canada s'efforcera d'évaluer dans chaque période d'évaluation trimestrielle les propositions reçues à la date de clôture trimestrielle conformément au calendrier ci-dessous. Ce calendrier pourrait être révisé en raison d'exigences opérationnelles, et les offrants en seront informés.

Périodes d'évaluation trimestrielles:

Trimestre financier	Date de clôture	Heure de fermeture:	Période d'évaluation
T1	30 juin	14 h Heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 jul au 30 septembre
T2	30 septembre	14 h Heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre
T3	5 janvier	14 h Heure normale de l'Est (HNE)	Du 6 janvier au 31 mars
T4	31 mars	14 h Heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 avril au 30 juin

INSÉRER:

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

2008 (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'arrangements en matière d'approvisionnement - biens ou services, sont incorporées par renvoi à la DAMA et en font partie intégrante.

4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Avis

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi exige que certains entrepreneurs s'engagent formellement auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail à mettre en oeuvre un programme d'équité en matière d'emploi. Si le présent arrangement en matière d'approvisionnement mène à l'attribution d'un contrat assujéti au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, les modèles de demande de soumissions et de contrats subséquents comprendront des exigences à cet effet. Pour obtenir d'autres renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web de d'EDSC-Travail.

7.2 Calendrier des cycles de qualification de la DAMA

Le Canada s'efforcera d'évaluer dans chaque période d'évaluation trimestrielle les propositions reçues à la date de clôture trimestrielle conformément au calendrier ci-dessous. Ce calendrier pourrait être révisé en raison d'exigences opérationnelles, et les offrants en seront informés.

Périodes d'évaluation trimestrielles:

Trimestre financier	Date de clôture	Heure de fermeture:	Période d'évaluation
T1	30 juin	14 h Heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 jul au 30 septembre
T2	30 septembre	14 h Heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre
T3	3 janvier	14 h Heure normale de l'Est (HNE)	Du 4 janvier au 31 mars
T4	31 mars	14 h Heure avancée de l'Est (HAE)	Du 1 avril au 30 juin

SUPPRIMER:

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

5. Viabilité financière

Clause du guide des CCUA S0030T (2011-05-16) Viabilité financière

INSÉRER:

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

5. Viabilité financière

Clause du guide des CCUA S0030T (2014-11-27) Viabilité financière

SUPPRIMER:

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'un arrangement en matière D'approvisionnement

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant un arrangement, le fournisseur atteste que le fournisseur et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations -arrangement des instructions uniformisées 2008 (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2008/12>). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. Les fournisseurs doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2008.

INSÉRER:

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'un arrangement en matière D'approvisionnement

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant un arrangement, le fournisseur atteste que le fournisseur et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations -arrangement des instructions uniformisées 2008 (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2008/16>). La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques. Les fournisseurs doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2008.

SUPPRIMER:

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'arrangement en matière D'approvisionnement

2.2 Attestation du contenu canadien

Clause A3050T (2010-01-11) du Guide des CCUA : Définition de contenu canadien

INSÉRER:

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission de l'arrangement en matière D'approvisionnement

2.2 Attestation du contenu canadien

Clause A3050T (2014-11-27) du Guide des CCUA : Définition de contenu canadien

SUPPRIMER:

PARTIE 6 - ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6A ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

3.1 Conditions générales

2020 (2015-07-03), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement – biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement - établissement des rapports

Le fournisseur doit présenter un Rapport trimestriel d'utilisation (RTU) au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement tous les trimestres. Il doit le faire en remplissant une copie électronique du RTU (en format Excel) et en l'envoyant au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement à l'adresse courriel suivante :

Rapportsdutilisation.UtilizationReports@tpsgc-pwgsc.gc.ca. Le modèle de rapport d'utilisation trimestriel est disponibles à l'adresse suivante : .

4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour attribuer des contrats en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement commence dès que l'arrangement en matière d'approvisionnement a été émis jusqu'au 7 juillet 2016.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est :

Stephanie Riley
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des initiatives d'affaires liées à des services professionnels
Portage III 11C1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : 819-956-1678
Télécopieur : 819-997-2229
Courriel : dgasat.acqbths@pwgsc.gc.ca

8. Ordre de priorité des documents

- (b) les conditions générales 2020 (2015-07-03), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services
- (i) Annexe G - modèle de rapport d'utilisation trimestriel des SAT

11. Suspension ou annulation de l'admissibilité par le Canada

Outre l'article 09 des conditions générales 2020 (2008-12-12) - Suspension ou annulation de la sélection par le Canada. Les éléments suivants contribueront également à assurer la suspension ou l'annulation de l'admissibilité à un arrangement en matière d'approvisionnement d'un fournisseur.

INSÉRER:

PARTIE 6 - ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6A ARRANGEMENT EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT

3.1 Conditions générales

2020 (2016-04-04), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement – biens ou services, s'appliquent au présent arrangement en matière d'approvisionnement et en font partie intégrante.

3.2 Arrangement en matière d'approvisionnement - établissement des rapports

Le fournisseur doit présenter un Rapport trimestriel d'utilisation (RTU) au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement tous les trimestres. Il doit le faire en remplissant une copie électronique du RTU (en format Excel) et en l'envoyant au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement à l'adresse courriel suivante : TSPGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca. L'information concernant le rapport d'utilisation trimestrielle se trouve à l'annexe G.

4. Durée de l'arrangement en matière d'approvisionnement

4.1 Période de l'arrangement en matière d'approvisionnement

La période pour attribuer des contrats en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement commence dès que l'arrangement en matière d'approvisionnement a été émis jusqu'au 31 octobre 2017

5. Responsables

5.1 Responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement

Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement est :

Mark Newman
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des initiatives d'affaires liées à des services professionnels
Portage III 11C1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 873-469-4461
Télécopieur : 819-997-2229
Courriel : TPSGC.DGASAT-ABTHS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

8. Ordre de priorité des documents

- (b) les conditions générales 2020 (2016-04-04), Conditions générales - arrangement en matière d'approvisionnement - biens ou services
- (i) Annexe G - Rapport d'utilisation trimestriel

11. Suspension ou annulation de l'admissibilité par le Canada

Outre l'article 09 des conditions générales 2020 (2014-09-25) - Suspension ou annulation de la sélection par le Canada. Les éléments suivants contribueront également à assurer la suspension ou l'annulation de l'admissibilité à un arrangement en matière d'approvisionnement d'un fournisseur.

SUPPRIMER:

6B DEMANDE DE SOUMISSIONS

1. Documents de demande de soumissions

La demande de soumissions comprendra, au minimum :

- (c) 2003 (2015-07-03), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels;

INSÉRER:

6B DEMANDE DE SOUMISSIONS

1. Documents de demande de soumissions

La demande de soumissions comprendra, au minimum :

- (c) 2003 (2015-07-03), Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels;

SUPPRIMER:

6B DEMANDE DE SOUMISSIONS

2. Processus de demande de soumissions

2.3 Processus d'attribution des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement

- (d) Durée maximale des contrats : Aucun contrat émis dans le cadre de d'un arrangement en matière d'approvisionnement ne doit excéder 48 semaines consécutives, ce qui comprend toutes les absences et tous les amendements subséquents. Les 48 semaines consécutives s'appliquent également aux services d'aide temporaire à temps partiel à partir de la date de départ du contrat.

De façon exceptionnelle seulement et avec l'approbation préalable de TPSGC, les contrats peuvent être prolongés au-delà des 48 semaines consécutives, à concurrence de 24 autres semaines consécutives. Les demandes de prolongation du contrat doivent être fournies par l'utilisateur désigné à l'autorité de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement au moins dix jours ouvrables avant la fin du délai de 48 semaines consécutives du contrat.

INSÉRER:

6B DEMANDE DE SOUMISSIONS

2. Processus de demande de soumissions

2.3 Processus d'attribution des contrats dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement

- (d) Durée maximale des contrats : La durée de la période d'affectation (c'est-à-dire, le nombre de semaines et des jours entre la date de début et la date de fin de l'affectation, inclusivement) d'un contrat émis dans le cadre du présent arrangement en matière d'approvisionnement ne doit pas dépasser 48 semaines consécutives, y compris toutes les absences et toutes les modifications subséquentes. La durée limite de 48 semaines consécutives s'applique également à la durée de la période d'affectation de toute ressource d'aide temporaire à temps partiel.

À titre exceptionnel seulement, un contrat peut être modifié pour prolonger la durée d'une période d'affectation jusqu'à un maximum de 24 semaines consécutives au-delà de la durée limite de 48 semaines consécutives (c'est-à-dire, la durée calculée totale ne doit pas dépasser 72 semaines consécutives) sans l'approbation préalable de TPSGC à condition que les exigences suivantes soient respectées :

- i) la durée de la période d'affectation, y compris toute modification de contrat qui a une incidence sur la période d'affectation, doit être de plus de 40 semaines consécutives;
- ii) la modification visant à prolonger la durée de la période d'affectation doit être émise après les 40 premières semaines consécutives de la période d'affectation; et
- iii) l'utilisateur désigné doit aviser le responsable des SAT de la modification émise par courriel dans les deux jours ouvrables de l'émission de la modification.

Nota : Le responsable des SAT se réserve le droit de demander, aux fins d'examen, une copie des documents portant sur un contrat ayant une période d'affectation qui a été prolongée au-delà de 48 semaines consécutives.

SUPPRIMER:

6C CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Général

MC (pour les besoins de complexité moyenne), les conditions générales 2010B (2015-07-03) s'appliqueront au contrat subséquent.

INSÉRER:

6C CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Général

MC (pour les besoins de complexité moyenne), les conditions générales 2010B (2016-04-04) s'appliqueront au contrat subséquent.

SUPPRIMER:

Annexe G Rapport d'utilisation trimestriel des SAT - Modèle

Consulter le site Web suivant pour accéder au modèle des SAT.

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/ocannexd-soannexd-fra.html>

Ce document sera mis à jour de temps à autre.

Les fournisseurs doivent télécharger le document à chaque trimestre sur le site pour obtenir la dernière version.

INSÉRER:

Annexe G Rapport d'utilisation trimestriel

Consulter le site Web suivant pour accéder à l'information concernant le rapport d'utilisation trimestriel :

<Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/spc-cps/ocannexd-soannexd-fra.html>.

Ce document peut être modifié de temps en temps.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.